



MINISTÈRE DU TRAVAIL

Unité Départementale de la Meuse
DIRECCTE Grand Est

ARRÊTÉ modificatif
fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de la Meuse

Le Responsable de l'Unité Départementale de la Meuse de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi du Grand Est,

Vu le code du travail notamment ses articles L.2234-4 à 7 et R.2234-1 à 4 et D.2622-4

Vu l'arrêté interministériel du 18 juillet 2013 portant nomination de Monsieur Jean-Louis LECERF, Responsable de l'Unité Départementale de la Meuse de la DIRECCTE du Grand Est à compter du 1^{er} septembre 2013.

Vu la décision de la Directrice Régionale de la région Grand Est en date du 16 février 2018 ayant arrêté la liste des organisations syndicales de salariés autorisées à désigner un représentant pour siéger au sein de l'observatoire départemental, au sens des articles L2234-4 et suivants du code du travail

Vu les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations professionnelles interprofessionnelles ou multi professionnelles représentatives au niveau national et par les organisations syndicales désignées par Madame la Directrice Régionale de la DIRECCTE au titre des articles sus visés dans le département

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation est composé, outre le responsable de l'unité départementale de la DIRECCTE ou de son suppléant, de la façon suivante :

- Au titre du MÉDEF : Madame Valérie AUBERTIN
- Au titre de la CPME : Monsieur Claude TOUSSAINT
- Au titre de l'U2P : Monsieur Dominique GASPAR
- Au titre du FDSEA : Monsieur Marc LEFÈBVRE
- Au titre de la FESAC
- Au titre de l'UDES : Monsieur Franck BRIEY
- Au titre de la CFDT : Madame Carine JACQUIN

- Au titre de la CGT : Monsieur Doris WARTH
- Au titre de la CGT/FO : Monsieur Yves BRIAUX
- Au titre de la CFTC : Monsieur Bernard BISE
- Au titre de la CFE-CGC : Madame Anne MOLET
- Au titre de l'UNSA 55 : Madame Nadine LOUPMON

Article 2 : Le Responsable de l'Unité Départementale de la Meuse de la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Meuse.

Fait à BAR-LE-DUC, le 19 mars 2018

La Directrice Régionale
Le Responsable de l'Unité Départementale
de la Meuse

Jean-Louis LECERF

The image shows a circular official stamp with the text "DIRECTION DE LA MEUSE" at the top and "DIRECTION DE LA MEUSE" at the bottom, separated by two stars. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.

Voie de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif de NANCY

La décision contestée doit être jointe au recours.